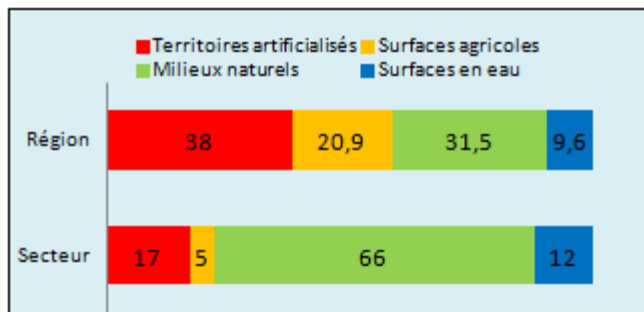


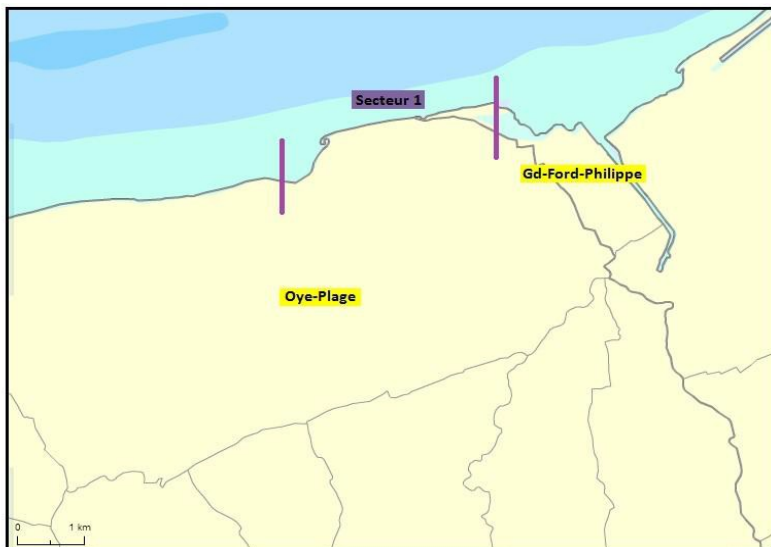
I) Description du secteur

Le secteur s'étend sur la partie Est de la commune de Oye-Plage, et comprend une partie du DPM de la commune de Grand-Fort-Philippe (59). Il présente une longueur approximative de 3 kms sur lequel existe un arrêté officiel de délimitation du DPM.

1. Occupation du sol en %: bande des 500 mètres



source : SIGALE 2009 – Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais



La bande des 500 mètres du secteur est couverte essentiellement par des espaces dunaires. La part des espaces artificialisés y est très faible, mis à part la présence d'un lotissement à l'arrière du cordon dunaire. Le secteur est un polder, et conserve une part importante de surfaces en eau.

2.Type de côte / Evolution et protection

Côte sableuse / Dans la partie centrale du secteur, le trait de côte semble se stabiliser avec la mise en place d'ouvrages de protection (épis, brise-lames, casiers à vent). Les extrémités du secteur connaissent en revanche une accrétion.

3. Protections environnementales

		Présence	Détails sur l'emprise
Inventaires			
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique		oui	Sur la totalité du rivage. ZNIEFF 310007286 – « Platier d'Oye et plage du Fort vert »
Protections			
Natura 2000	SIC Site d'Intérêt Communautaire	oui	Sur la partie maritime. Zone n° FR3102002 – « Bancs des Flandres »
	ZPS Zone de Protection Spéciale	oui	Sur la partie maritime. Zone n° FR3112006 – « Bancs des Flandres »
		oui	Sur la totalité du rivage. Zone n°FR3110039 – « Platier d'Oye »
Site inscrit		-	-
Site classé		-	-
Espaces protégés et gérés	CELRL Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	oui	Sur la totalité du rivage. Zone n°FR1100139 – « Le Platier d'Oye »
	RNN Réserve nationale naturelle	oui	Sur la totalité du rivage. Zone n°FR3600086 – « Platier d'Oye »
Protections « LOI LITTORAL »			
Espaces remarquables		oui	Sur la totalité du rivage
Coupures d'urbanisation		oui	2 coupures qui englobent plus de la moitié du secteur

4.Sites de baignade et qualité de l'eau

La plage des Dunes Qualité de l'eau : 2009/A 2010/A 2011/A 2012/B

Surveillance	Aménagements	Animaux autorisés	Douches	Eau potable	Accès p.m.r	Toilettes	Poste de secours

Les récents prélèvements témoignent d'une bonne qualité de l'eau. Les éventuelles sources de pollution sont les rejets du chenal de l'Aa, ainsi que les rejets pluviaux du lotissement « les Escardines ».

5. Usages sur le DPM en 2012

Usage		Description				Impacts sur l'environnement
		Nombre / Type d'autorisation	Objet de l'occupation	Participants attendus	Véhicules présents	
Manifestations sur le DPM terrestre	sportives	-	-	-	-	-
	Festives et de loisirs	-	-	-	-	-
Manifestations sur le DPM maritime		1	Voile légère			
Accès plage		-	-			
Services publics		2 AOT longue durée	3 épis en pieux bois			
			Casiers à vent			
Chasse		-	-			
Cabines / chalets		-	-			
Conchyliculture			-			-
Pêche de loisirs	Terrestre (pêche à pied / Filet)	Zone de production n°62.01 : 1:N 2:D 3:B Zone de pose de filets fixes				Faible sur le secteur (affluence selon la saison, non respect des tailles et quotas, captures accidentelle de mammifères marins et oiseaux, perte du filet...)
	Nautique (plaisanciers)	Matériel autorisé : 2 palangres de 30 hameçons, 2 casiers à crustacé, un foëne, un filet trémail de 50 mètres de long et 2 mètres de haut				Faible sur le secteur (pollution de l'eau, non respect des tailles et quotas, dérangement des mammifères marins...)
Promenade		Gestion à la charge du CELRL				
Tourisme (taux de fonction touristique)		0,5 à 1				

- **Autres usages importants de signaler**
Une concession d'utilisation : Câble sous-marin dont la date d'échéance est le 30/05/21
- **Occupations sans titre**
On relève une occupation sans aucun titre sur le DPM, le parking « l'abri côtier ».
- **Particularité**
Le Conservatoire du Littoral gère le Domaine Public Maritime situé dans l'emprise de la réserve naturelle du platier d'Oye

II) Croisement et identification d'enjeux de protection et de gestion du DPM

1. Interactions d'usage

	Pêche à pied	Chasse maritime	Agriculture littorale	Développement urbain littoral	Tourisme littoral	Sentier du littoral	Activités sportives
Conchyliculture	Pêche à pied interdite à moins de 15 m des parcs	- Impacts sonores des activités conchylicoles (effarouchements) sur les espèces chassées	- Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Concurrence spatiale - Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par le développement urbain littoral	- Impacts visuels sur les sites balnéaires - concurrence potentielle en termes d'emprise foncière	Continuité de la SPPL rendue difficile dans les exploitations	- concurrence potentielle en termes d'emprise foncière - dangers potentiels pour certaines pratiques sportives
	Pêche à pied		- Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Croissance de la pratique de la pêche à pied pouvant impacter la ressource	- Croissance de la fréquentation pouvant impacter la ressource - concurrence entre la pratique professionnelle et la pêche de loisirs		- Risque de collision entre pêcheurs à pied et activités sportives
		Chasse maritime	- Impacts sonores des activités agricoles sur les espèces chassées - Impacts sur les paysages		- Fréquentation importante des sites - Conflit potentiel entre promeneurs et chasseurs à la botte		- Nuisances sonores des pratiquants - conflit d'usage possible : risques potentiels liés à la pratique des 2 activités sur une même zone
			Agriculture littorale		- Dégradation possible de la qualité des eaux de baignade pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Piétinement des usagers sur des terres agricoles	
				Développement urbain littoral	- le tourisme contribue au développement urbain et peut générer de nouveaux équipements balnéaires	Continuité de la SPPL rendue difficile dans les zones agglomérées	- Croissance du nombre de pratiquants - Concurrence spatiale entre pratiquants
					Tourisme littoral	- Surfréquentation et dégradation du sentier du littoral - Non respect des règles d'utilisation	- Conflits liés à l'utilisation de l'estran et de la mer
						Sentier du littoral	- Risque de collision entre randonneurs et compétitions sportives

A : Le tourisme

Les pics de fréquentation ponctuels entraînent un risque important de piétinement des milieux naturels environnants, pouvant entraîner la dégradation du cordon dunaire très fragile, ouvrage de protection naturel du lotissement situé à l'arrière de celui-ci.

2. Risques naturels : submersion marine (cf. carte PPRN)

- PPR de Gravelines/Oye-Plage prescrit le 13/09/11 portant sur l'inondation par submersion marine et le recul du trait de côte.
- Mise en place du PAPI d'intention à l'échelle du SAGE du Delta de l'Aa

	Aléa			Observations
	faible	moyen	fort	
Usages			Fort	Les huttes de chasse du département du Nord se trouvent dans la zone d'aléa la plus forte.
Milieux naturels			Fort	Le cordon dunaire est fortement touché et le risque de rupture très élevé. La zone des marais à l'Est se trouve dans la zone d'aléa la plus forte.
Territoires agricoles	Faible	Moyen		D'importantes surfaces agricoles pourraient être inondées.
Territoires artificialisés			Fort	L'aléa le plus fort concerne le lotissement « les Escardines », situé derrière le cordon dunaire, ainsi que les rives du chenal de l'Aa. L'inondation s'étale également dans les terres avec une intensité moins élevée et touche le centre de la commune.

III) Synthèse des principaux enjeux et orientations de gestion

Enjeux	Orientations
La localisation du hameau « les Escardines » en zone d'aléa fort en termes de risque de submersion marine engendre un niveau de risque important pour les biens et les personnes. Le site présente donc des enjeux relatifs à la gestion de crise mais également du point de vue la stratégie à mettre en œuvre pour diminuer la vulnérabilité du site (adaptation, stratégie de relocalisation progressive...).	Entamer une réflexion stratégique avec la commune pour proposer une solution à moyen terme (dans le cadre de la stratégie nationale de gestion du trait de côte). Appel à projets du MEEDE sur la recul stratégique (2ème appel à venir prochainement) : proposer la candidature du site après validation par la commune. Inciter la commune à mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde. Mettre en œuvre le Plan de Prévention des Risques Littoraux « Gravelines-Oye-Plage ».
L'entretien des ouvrages de protection contre la mer et le suivi de l'évolution de la dune.	Dialoguer avec les élus afin qu'ils s'approprient la compétence « défense contre la mer », pour permettre un suivi régulier des ouvrages, condition nécessaire de leur bon fonctionnement à long terme.
Deux digues situées à au sud/est du hameau des Escardines sont apparues comme très importantes pour lutter contre une submersion marine par contournement. Ces digues, en mauvais état, représentent un enjeu en termes de défense contre la mer.	Classer les ouvrages Informers les maîtres d'ouvrages pour engager une étude de dangers et les travaux prescrits par celle-ci.
La présence d'un parking sur le DPM sans titre d'occupation.	Prévoir dans un premier temps une meilleure signalisation du DPM pour rappeler l'interdiction de circuler et de stationner des engins motorisés. Associer les élus et le conservatoire du littoral dans l'optique d'une renaturation du site. reculer le parking sur des parcelles du conservatoire du littoral en concertation avec la commune.
La présence d'un câble sous-marin « France-Télécom » inexploité.	Veiller au bon déroulement de la procédure d'enlèvement et à la remise en état du site original. Compensation possible pour renaturation du parking
Espace naturel protégé avec des enjeux faune (nidification Sterne naine, Grand Gravelot ...) et flore (prés salés et mares est)	Mettre en œuvre le plan de gestion de la Réserve naturelle nationale et le document d'objectifs de la Zone de protection spéciale (restauration et entretien d'habitats naturels et habitats d'espèces, maîtrise de la fréquentation...)